



## CHALLENGE INNOVATION CARNOT PME/STARTUP INNOVANTES

### RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

#### 1) Objectif de l'appel à candidatures Challenge Innovation Carnot

Les Rendez-vous Carnot est l'événement incontournable des acteurs de la R&D. Portée par le Réseau des Carnot, cet événement réunit depuis 18 ans l'ensemble des acteurs de la recherche et du transfert technologique, offrant aux entreprises un accès direct à des solutions de R&D sur mesure.

Pour la première fois, et en partenariat avec BPI France, les Rendez-vous Carnot lancent le "Challenge Innovation Carnot", un concours destiné aux PME et startups innovantes répondant aux problématiques et enjeux précis de nos entreprises partenaires.

#### 2) Déroulement du concours et dates-clés

L'appel à candidature est ouvert du **12 juin au 8 septembre 2025**.

Les candidatures devront être complétées et validées sur votre espace en ligne.

Tout dossier incomplet, ou ne rentrant pas dans les critères d'éligibilité de l'Appel à candidature au Challenge Innovation Carnot 2025 ne sera pas étudié.

Les candidatures reçues complètes (formulaire envoyé et dossier complété) seront examinées à partir du **8 septembre**.

Tous les candidats seront informés de leur sélection (ou refus), à partir **de la semaine du 15 septembre**.

Les candidats auront jusqu'au **26 septembre** pour accepter (ou refuser) et régler les conditions de participation en ligne.

À l'issue de cette date, la place pourra être remise à un autre candidat.

### 3) Conditions de participation

Sont admises les candidatures des entreprises remplissant les critères suivants :

- Le siège social doit être basé en France
- L'entreprise et son produit présentent une solution ou un produit en rapport avec l'une des thématiques proposées par les entreprises partenaires de ce challenge
- L'entreprise et son produit présentent un fort potentiel de développement
- L'entreprise est en mesure de produire une preuve de concept
- Pas de contrainte d'ancienneté, de taille d'entreprise ou de forme juridique
- L'entreprise ne doit pas avoir passé commande / acheté de stand pour l'édition des Rendez-vous Carnot 2025 – tout stand acheté ne sera pas remboursé, ni ne pourra bénéficier de dédommagement
- Toute entreprise qui serait sélectionnée sur plusieurs appels à candidatures ne pourra bénéficier que d'un seul stand (le plus avantageux pour l'entreprise), sans contrepartie financière ou autre.

**Les entreprises retenues se verront proposer un stand de 4m<sup>2</sup> au tarif de 490 € HT.**

### 4) Prix

Chaque entreprise partenaire offre de façon totalement indépendante un avantage en lien avec la thématique représentée.

**Les entreprises lauréates sélectionnées s'engagent à être présentes et détenir un stand sur les 2 jours de l'événement Les Rendez-vous Carnot, les 15 et 16 octobre 2025.**

**Une question ? Contactez-moi !**



**Richard Bedane**

Responsable commercial

**Tél :** +33 (0)1 74 74 29 96

**Email :** richard.bedane@vimeet.events

